

Réf.	2024	CCAS	11
------	------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18/03/2024	18/03/2024	11	9	10

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à 18h, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni 42, Grande Rue à Breuillet, en salle du Chapitre, sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Présidente du CCAS de Breuillet.

Etaient présents : Mmes MAYEUR, PEREZ, LALEUF, JACQUEMIN, COCHET, LONGS-BOSSE, DELAUNAY, M. MAHE, GE

Etaient absents : M. BEVE (pouvoir à Mme PEREZ), M. HILLION

Mme COCHET a été élue secrétaire.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/2024,

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Mme MAYEUR et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget du CCAS, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	BS 2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 370,00 €	1 847,12 €	- €	81 217,12 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 000,00 €	- €	- €	191 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	210,00 €	- 111,00 €	- €	99,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 810,00 €	901,00 €	- €	7 711,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €	2 000,00 €	- €	4 650,00 €
TOTAL		280 040,00 €	4 637,12 €	- €	284 677,12 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	BS 2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	34 538,12 €	- €	34 538,12 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 880,00 €	- €	- €	20 880,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	257 800,00 €	- 30 000,00 €	- €	227 800,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €	- €	- €	10,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €	99,00 €	- €	449,00 €
TOTAL		280 040,00 €	4 637,12 €	- €	284 677,12 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	BS 2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,00 €	110,00 €	7 515,60 €	7 965,60 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 370,00 €	1 680,00 €	2 887,20 €	8 937,20 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €	99,00 €	- €	449,00 €
TOTAL		5 060,00 €	1 889,00 €	10 402,80 €	17 351,80 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	BS 2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	5 829,48 €	- €	5 829,48 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	210,00 €	- 111,00 €	- €	99,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €	2 000,00 €	- €	4 650,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 200,00 €	4 573,32 €	- €	6 773,32 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	- €	- €	- €
TOTAL		5 060,00 €	12 291,80 €	- €	17 351,80 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme La Présidente du CCAS,


Véronique MAYEUR.

Mis en ligne le 11/04/2024 à 09h13

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-091-269100285-20240325-2024CCAS11-